

Cote du document: EB 2015/116/INF.3
Date: 30 novembre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Note d'information: Dégager des ressources
pour le Fonds du FIDA pour Gaza et la
Cisjordanie en vue d'élargir le Programme
de gestion participative des ressources
naturelles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Khalida Bouzar
Directrice
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2321
courriel: k.bouzar@ifad.org

Annabelle Lhommeau
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2783
Courriel: a.lhommeau@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Information

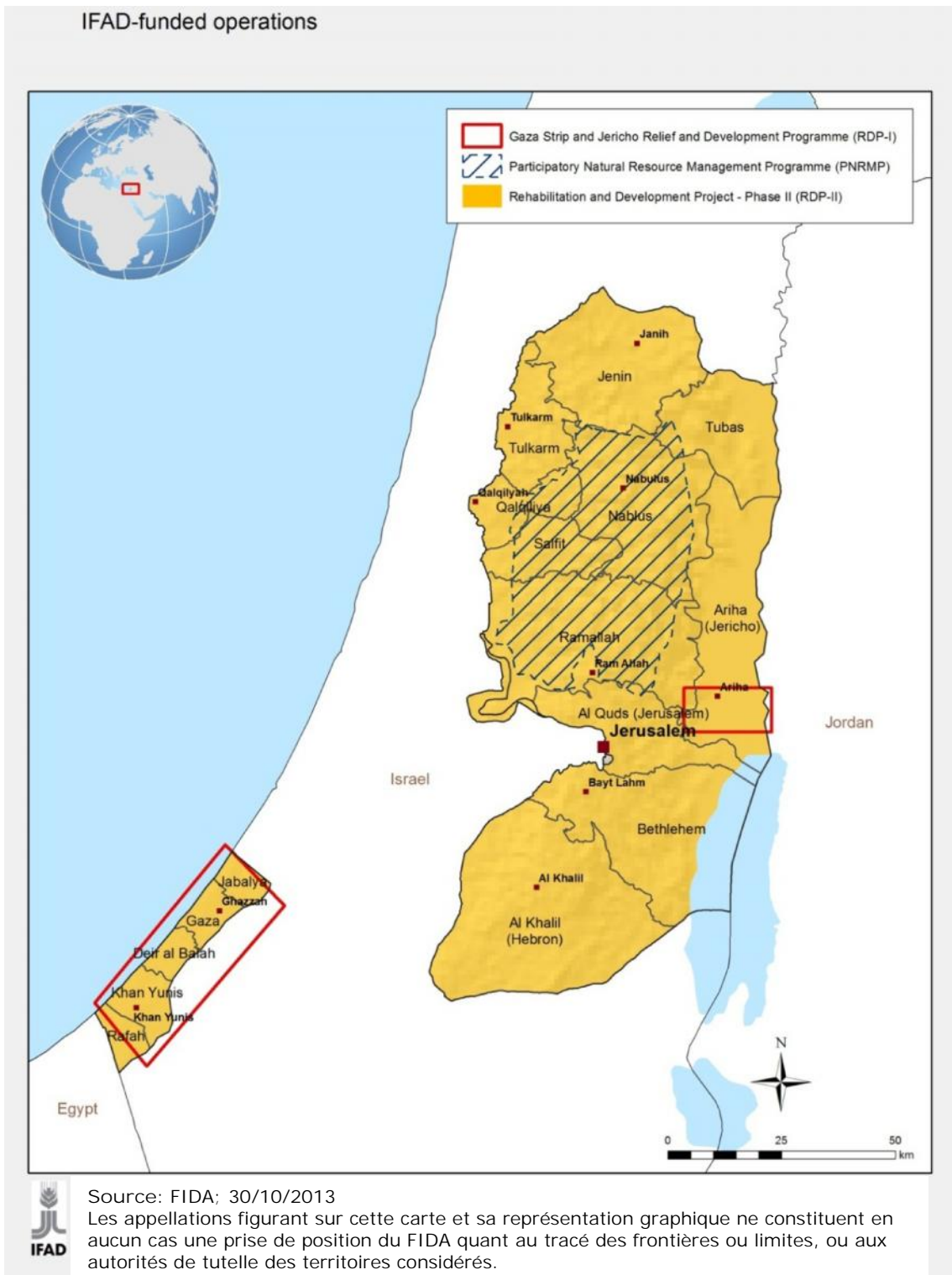
Table des matières

Sigles et acronymes	i
Carte de Gaza et de la Cisjordanie	ii
I. Informations générales sur le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie	1
II. Réalisations du programme	2
A. Coup d'œil sur le programme	2
B. Système de suivi-évaluation et enquête d'impact en cours	2
C. Impact économique des activités d'aménagement des terres	3
D. Résultats économiques des activités de microcrédit	5
E. Impact à plus long terme des activités d'aménagement des terres	7
F. Impact institutionnel	7
III. Raison d'être de la reproduction à plus grande échelle du programme	7
A. Le secteur agricole	7
B. Stratégie du FIDA et raison d'être de la reproduction à plus grande échelle du programme	8
IV. Voie à suivre	9
Annexe	
Photos de remise en valeur des terres et de construction de routes	9

Sigles et acronymes

FFGC	Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
PNRMP	Programme de gestion participative des ressources naturelles
UGP	Unité de gestion du programme

Carte de Gaza et de la Cisjordanie



Note d'information: Dégager des ressources pour le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie en vue d'élargir le Programme de gestion participative des ressources naturelles

I. Informations générales sur le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie

1. La résolution 107/XXI adoptée par le Conseil des gouverneurs le 12 février 1998 a créé un Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC). Aux termes du paragraphe 7 de cette résolution, "le FIDA utilise les ressources du FFGC pour apporter sous forme de prêts et dons une assistance financière aux projets et programmes à Gaza et en Cisjordanie dans toutes les zones, tous les secteurs et pour toutes les activités qui sont ou seront sous la juridiction de l'Autorité palestinienne, en application des accords israélo-palestiniens pertinents, et sont conformes aux objectifs du FIDA". Le paragraphe 3 de la résolution stipule que "le FFGC est autorisé à recevoir les ressources ci-après pour s'acquitter de son mandat et aux fins des projets ou programmes spécifiques qu'il appuie":
 - a) les contributions en monnaies librement convertibles versées directement par les États membres du FIDA;
 - b) sous réserve de l'approbation du Président du FIDA, les contributions en monnaies librement convertibles versées par les États non membres du FIDA, d'autres entités ou personnes privées;
 - c) les montants que le Conseil d'administration pourra, de temps à autre, décider de prélever dans les limites qu'il précisera, sur les ressources du FIDA qui sont ou pourraient être disponibles au titre du Programme de travail et budget approuvé pour chaque année; et
 - d) les fonds provenant d'autres ressources, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

2. Le FFGC a reçu à deux reprises des ressources provenant du FIDA, d'un montant total approximatif de 11,77 millions d'USD:
 - a) En avril 1998, lorsque le Conseil d'administration a approuvé un transfert de ressources ordinaires provenant du FIDA d'un montant de 5,8 millions de DTS (environ 8,78 millions d'USD) au FFGC afin d'accorder un prêt pour financer le Programme de gestion participative des ressources naturelles (PNRMP). En décembre 2008, le prêt a été annulé et le Conseil d'administration a décidé que le solde non décaissé de 3,3 millions de DTS (environ 4,98 millions d'USD) devait être mis à la disposition de l'Autorité palestinienne sous la forme d'un don pour financer une deuxième phase du programme.
 - b) En septembre 2009, lorsque le Conseil d'administration a donné son accord pour que le solde net (1,9 million de DTS, soit environ 2,99 millions d'USD) au titre de la deuxième phase du Projet de relèvement et de développement à Gaza et en Cisjordanie, mis en œuvre par l'Aide américaine aux réfugiés du Proche-Orient, soit transféré dans le FFGC pour la mise en œuvre de la deuxième phase du programme.

3. La date de clôture financière pour la deuxième phase du programme est le 31 mars 2016, et il est prévu que toutes les ressources du FFGC seront décaissées avant cette date. Pour les motifs énoncés aux sections II et III ci-après, le FIDA estime que les conditions sont réunies pour une poursuite de la coopération avec l'Autorité palestinienne au profit de la population rurale des territoires palestiniens.

4. Le FIDA cherche donc à lever un montant ne dépassant pas 20 millions d'USD pour le FFGC, qui sera versé sous forme de dons. Comme l'explique la section III, ces nouvelles ressources seront principalement utilisées pour reproduire à plus grande échelle les résultats positifs et les bonnes pratiques établies par le programme en Cisjordanie. La poursuite des investissements du FIDA à Gaza dépendra de l'évolution de la situation politique.

II. Réalisations du programme

5. Depuis 1998, le programme vise à augmenter les revenus et à relever le niveau de vie des petits agriculteurs en améliorant leur productivité à travers le développement et la gestion des ressources en terres et en eau.

A. Coup d'œil sur le programme

6. Le programme, qui a été mis en œuvre en deux phases, met l'accent sur les activités d'aménagement des terres et plus récemment, dans une moindre mesure, sur les activités de microfinance.
7. La composante aménagement des terres du programme soutient la remise en valeur et l'amélioration des terres. La remise en valeur des terres met l'accent sur la promotion de pratiques permettant de convertir les terres non arables, abandonnées ou marginales en terres arables, et de les utiliser à des fins productives par l'aménagement de terrasses pour conserver l'eau et réduire l'érosion du sol et pour accueillir des activités d'arboriculture. Des routes de desserte sont généralement nécessaires pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder aux zones nouvellement bonifiées. L'amélioration (ou remise en état) des terres a principalement visé des terres déjà cultivées, mais qui avaient besoin que des murs de terrassement soient rebâties ou de nouvelles terrasses construites, que des citernes soient réparées ou des clôtures érigées (là où un remplacement de cultures est envisagé).
8. La composante fonds de crédit a été conçue en 2012 et n'a débuté qu'en 2014. Elle a soutenu la mise en place d'un instrument de microfinance pour la fourniture de services de microcrédit islamique dans le cadre du Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées (DEEP) au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le DEEP a accordé du crédit par le biais d'institutions de microfinancement pour financer un large éventail d'entreprises génératrices de revenus dans les villages participant au programme.
9. Le programme intervient dans un périmètre de 2 400 kilomètres carrés dans les districts de Cisjordanie de Djénine, Naplouse, Ramallah et Tulkarem. Malgré le blocus imposé à la Cisjordanie et la complexité de la situation géopolitique, le programme a eu un impact considérable.

B. Système de suivi-évaluation et enquête d'impact en cours

10. Les missions de supervision ont souligné la qualité et la fiabilité du système de suivi-évaluation (S&E) mis en place par l'unité de gestion du programme (UGP) du PNRMP-II. Celle-ci a enregistré les noms et les coordonnées de tous les bénéficiaires et, comme le programme était géré depuis le Ministère de l'agriculture, celui-ci et ses partenaires du développement peuvent accéder à ces informations à tout moment, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et de développer au maximum les synergies.
11. La deuxième phase du programme vient de s'achever (le 30 septembre 2015) et l'enquête d'impact est en cours. Elle utilise des outils quantitatifs et qualitatifs pour interroger les bénéficiaires (au total, 900 ménages bénéficiaires des deux phases du programme). Les informations présentées aux sections C, D et E ci-après proviennent donc:
 - a) de l'analyse préliminaire des données déjà recueillies et traitées par l'équipe de l'enquête impact entre la mi-septembre et la mi-octobre 2015 (soit

240 ménages interrogés sur les 900 prévus) et des conclusions des discussions thématiques;

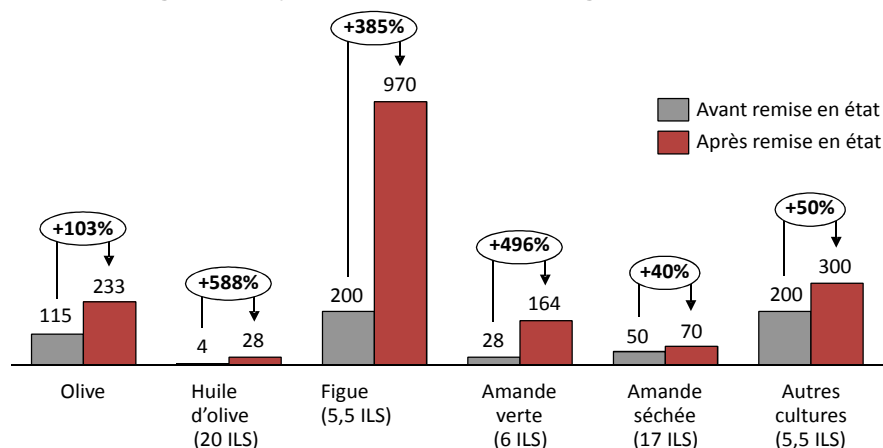
- b) d'instantanés des données quantitatives recueillies en 2014 par l'UGP du programme (sur un échantillon de 60 ménages bénéficiaires), qui complètent les données qualitatives préliminaires recueillies par l'équipe de l'enquête d'impact;
 - c) de la base de données et du système de S&E du programme;
 - d) des conclusions des dernières missions de supervision et de suivi (janvier et septembre 2015).
12. Bien qu'elles ne soient pas encore définitives, puisque les travaux de l'enquête d'impact ne sont pas encore achevés et que l'échantillon de ménages bénéficiaires interrogés à ce jour n'est pas forcément représentatif de l'ensemble de l'échantillon des 900 ménages, les données préliminaires sur les effets et l'impact montrent des tendances positives.

C. Impact économique des activités d'aménagement des terres

13. Les activités d'aménagement des terres (c'est-à-dire les travaux de remise en valeur et d'amélioration des terres et de construction de routes rurales de desserte) ont permis:
- a) L'aménagement d'environ 869 hectares, bénéficiant directement à 1 183 ménages (dont 17% sont dirigés par une femme);
 - b) La construction de citernes à eau et l'installation de clôtures autour des terres aménagées;
 - c) La construction ou la réfection d'environ 51 kilomètres de routes rurales de desserte, profitant directement à 1 124 ménages et bénéficiant indirectement à plus de 120 000 personnes;
 - d) La création de 140 506 jours de travail rémunérés (pour la population rurale participant aux travaux de remise en valeur des terres et de construction de routes rurales de desserte);
 - e) La plantation de 169 434 oliviers et autres plants d'arbres fruitiers; et
 - f) La formation de 1 077 agriculteurs à l'aménagement des terres, à la récupération de l'eau et à la gestion de vergers.
14. L'impact économique est démontré au moyen de plusieurs indicateurs, y compris:
- a) perception générale de l'augmentation des niveaux de vie;
 - b) hausse des revenus des ménages due à l'augmentation des niveaux de production agricole et à la diversification des sources de revenus (provenant des cultures intercalaires lors des quatre ou cinq premières années après la plantation des arbres jusqu'à ce qu'ils commencent à produire; et de la production de fruits quand ils sont productifs) sur les terres aménagées qui n'étaient pas cultivées avant l'intervention du programme;
 - c) réduction du coût des intrants (principalement l'eau et le transport);
 - d) amélioration de l'accès aux terres agricoles (efficience accrue), avec des garanties de qualité concomitantes pour les marchandises périssables, grâce à la réfection des routes; et
 - e) hausse de la valeur des terres.

15. Pour ce qui est de la remise en état/l'amélioration des terres, les résultats préliminaires montrent une augmentation annuelle moyenne du rendement des cultures sur les terres améliorées/remises en état de 12,5 tonnes (de 9,1 tonnes en moyenne avant l'aide du programme à 21,6 tonnes en moyenne à l'achèvement du programme). L'augmentation moyenne de la productivité agricole par dounam (soit 0,1 hectare) et par type de culture est résumée dans la figure ci-dessous.

Figure 1

Production agricole moyenne par dounam (en kilogrammes)

Note: Prix actuels du marché indiqués en nouveaux shékels israéliens (ILS) par kilogramme

16. Si l'on monétise l'augmentation des rendements en utilisant les prix actuels des cultures¹, le revenu annuel moyen des ménages généré par l'augmentation de la production agricole due aux travaux de remise en état ou d'amélioration des terres s'élève à 1 430 USD.
17. La remise en valeur des terres a eu un impact économique nettement plus important sur les ménages, puisqu'elle a permis de mettre en production des terres qui n'étaient pas précédemment cultivées. Les données sur la production (résultats préliminaires) indiquent que les gains monétaires globaux s'élèvent à 216 140 USD. Cela inclut la vente de produits agricoles ordinaires (huile d'olive, figue, raisin, amande verte, amande séchée, etc.) et toutes les cultures intercalaires (concombre, haricot, sauge, orge, tabac, citrouille, pois chiche, tomate, thym, blé et oignon) introduites après la fin des travaux de remise en valeur des terres. Le revenu moyen annuel généré à la suite des travaux de remise en valeur des terres se monte à 4 598 USD par ménage.
18. Les économies sur les achats d'eau rendues possibles par la construction ou la réparation de citernes sont aussi particulièrement substantielles. Une analyse de l'enquête de 2014 montre qu'au total chaque ménage économise 342,2 USD par an grâce à l'accès à l'eau des citernes. La construction de citernes a permis de satisfaire la quasi-totalité des besoins annuels de consommation d'eau agricole des agriculteurs.
19. L'impact économique de la construction/réfection des routes rurales de desserte est également important, qu'il s'agisse de la réduction des coûts ou des gains de temps réalisés. Le coût moyen du transport des intrants agricoles a diminué de 16%, et le temps moyen nécessaire à un agriculteur pour se rendre sur ses terres a été réduit de 60%.
20. En moyenne, la valeur des terres a augmenté de 13%; 70% des bénéficiaires attribuent cette hausse à l'aide du programme.

¹ Un taux de change de 3,86 ILS pour 1 USD a été utilisé pour la conversion. Cela correspond au taux de change au comptant du 7 octobre 2015, Bloomberg Finance (<http://www.bloomberg.com/quote/USDILS:CUR>).

21. Bien qu'il s'agisse de chiffres bruts (c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas en compte toutes les dépenses du ménage) et qu'ils ne soient pas forcément représentatifs de l'ensemble de l'échantillon des 900 ménages bénéficiaires, ces données préliminaires sont impressionnantes compte tenu de la dégradation de la conjoncture économique en Cisjordanie (à partir de 2011 et surtout depuis 2013).

D. Résultats économiques des activités de microcrédit

22. Plus de 70% des prêts décaissés étaient des prêts à long terme (24-36 mois), en grande partie utilisés pour financer des entreprises existantes, principalement dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes représentent environ 22% des bénéficiaires de ces crédits.
23. Même s'il s'est écoulé peu de temps depuis le début des activités de crédit à la fin de 2014, des résultats prometteurs ont déjà été enregistrés, surtout dans les activités liées à la volaille et au bétail. En outre, le taux de remboursement à l'achèvement du programme était de 100%. Le tableau ci-après résume les données sur les résultats obtenus (échantillon) recueillies lors de la dernière mission de supervision du FIDA (septembre 2015).

Type d'investissement	Montant du prêt (en USD)	Remboursement mensuel (en USD)	Période de remboursement (en mois)	Date à laquelle le crédit a été reçu	Litres de lait/nombre d'œufs recueillis par jour	Revenu brut mensuel des ventes (en ILS)	Dépenses mensuelles (en ILS)	Bénéfice net mensuel de la vente de lait/d'œufs (en ILS)	Bénéfice net mensuel de la vente de lait/d'œufs (en USD)	Revenu tiré d'animaux nés depuis l'octroi du prêt (en ILS)	Total du bénéfice net depuis le démarrage (en ILS)	Total du bénéfice net depuis le démarrage (en USD)
8 chèvres	4 800	200	24	15 févr.	21	3 000	2 000	1 000	260	9 000	14 000	3 640
800 poules	6 000	200	30	15 mars	1 700	9 000	4 500	4 500	1 170	s.o. 1 000 (mais non encore nés)	13 500	3 510
1 vache	2 400	100	24	15 juin	entre 20 et 32	entre 1 350 et 2 100	900	entre 450 et 1 200	entre 117 et 320		2 100	546

E. Impact à plus long terme des activités d'aménagement des terres

24. Au-delà des simples retombées économiques présentées précédemment et compte tenu i) du degré élevé d'appropriation par les bénéficiaires des travaux de remise en valeur/de remise en état des terres et de réfection des routes, ii) du niveau de la contribution financière des bénéficiaires à ces travaux et iii) de leur importance stratégique pour éviter les pertes de terres, il ne fait aucun doute que les chances de pérennité sont très élevées et que l'impact à plus long terme se poursuivra. C'est ce qu'illustrent bien les changements de comportement des agriculteurs liés à leur attachement à leurs terres et au fait qu'ils se sentent rassurés en ce sens. En ce qui concerne les perceptions (à partir des résultats préliminaires):
- Avant le programme, 27% seulement des bénéficiaires déjà interrogés ne s'inquiétaient pas pour leurs terres. À l'achèvement du programme, ce chiffre était passé à 74%.
 - Avant le programme, 64% des agriculteurs se sentaient attachés à leurs terres, contre 94% à l'achèvement du programme.
 - Avant l'appui du programme, l'agriculture contribuait aux revenus de seulement 20% des ménages bénéficiaires. À l'achèvement du programme, ce pourcentage était passé à 45%.
 - Soixante-dix-neuf pour cent des bénéficiaires interrogés à ce jour ont confirmé que leur revenu avait augmenté grâce à la vente de produits agricoles.
 - Soixante-quatorze pour cent des répondants ont confirmé qu'ils étaient en mesure d'économiser de l'argent sur l'achat de fruits et légumes, car ils pouvaient désormais consommer leur propre production.
 - Soixante-dix-neuf pour cent des personnes interrogées ont indiqué que les niveaux de production d'huile d'olive répondaient pleinement aux besoins annuels de consommation de leur famille.

F. Impact institutionnel

25. Le modèle de partenariat élaboré par le FIDA avec le Ministère de l'agriculture dans le cadre de la deuxième phase du programme a offert une occasion unique de partage des savoirs entre les parties (FIDA, ministère, DEEP, ONG, districts, municipalités, conseils villageois et agriculteurs) qui, auparavant, avaient peu ou pas de possibilités d'échanges (par exemple sur les problèmes communs de mise en œuvre, les pratiques agricoles, les approches de ciblage ou les techniques de construction). L'un des principaux enseignements tirés est que ce mécanisme a nettement amélioré la coordination et la planification des activités de bonification et de remise en état des terres. Il est clair que les activités de renforcement des capacités ont également eu un effet transformateur sur la capacité et la confiance du personnel de l'UGP.

III. Raison d'être de la reproduction à plus grande échelle du programme

26. Comme mentionné précédemment, le FIDA cherche à mobiliser jusqu'à 20 millions d'USD, qui seront décaissés sous la forme de dons, en vue de reproduire à plus grande échelle les résultats positifs et les bonnes pratiques établies par le programme. Cette section explique la pertinence d'un tel programme pour le secteur agricole en Cisjordanie.

A. Le secteur agricole

27. Bien que l'agriculture ne représente plus que 3% du PIB total de la Cisjordanie et 5,7% dans la bande de Gaza (estimations 2014), contre 14% pour Gaza et la

Cisjordanie au milieu des années 1990, l'emploi agricole est de plus en plus une stratégie de subsistance fondamentale dont dépend au moins 12% de la main-d'œuvre palestinienne. Malgré le coût élevé des intrants agricoles et les restrictions imposées aux déplacements, le secteur de l'agriculture a intégré une grande partie de la main-d'œuvre qui avait perdu son emploi en raison du recul économique général depuis 2013 (la croissance du PIB réel a chuté de 6,1% en 2012 à un pourcentage estimatif de 0,5% en 2014 en Cisjordanie et à – 15% dans la bande de Gaza) et du manque d'accès au marché du travail israélien.

28. En Cisjordanie, en particulier, les plus grands obstacles aux améliorations économiques restent l'incapacité des Palestiniens à accéder à la terre et aux ressources ainsi que les restrictions sur les importations et les exportations. Par conséquent, la Stratégie du secteur agricole sur la résilience et le développement 2014-2016 élaborée par l'Autorité palestinienne a fixé les objectifs stratégiques suivants:
- a) accroissement de la résilience des agriculteurs et leur attachement à leurs terres;
 - b) gestion efficiente et durable des ressources naturelles;
 - c) amélioration de la production agricole, de la productivité et de la compétitivité, et renforcement de la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire; et
 - d) un secteur agricole avec des capacités, des cadres institutionnels, un environnement juridique, des infrastructures et des services agricoles efficaces et efficients.

B. Stratégie du FIDA et raison d'être de la reproduction à plus grande échelle du programme

29. Les opérations du FIDA dans les territoires palestiniens au cours des 19 dernières années ont permis de mettre à l'essai et de développer plusieurs modèles réussis de développement et de réduction de la pauvreté en milieu rural. Le FIDA dispose d'un avantage comparatif dans l'aide à l'Autorité palestinienne et le soutien à sa politique d'abandon progressif des secours et de l'aide d'urgence en faveur de l'aide au développement.
30. Le programme du FIDA est cohérent avec toutes les stratégies pertinentes de l'Autorité palestinienne dans le secteur de l'agriculture et se concentre plus particulièrement sur la satisfaction des besoins immédiats des populations rurales pauvres et sur la recherche de solutions provisoires pour les aider à faire face à la situation, tout en poursuivant les objectifs à plus long terme de réduction de la pauvreté et de soutien de la croissance. Cette stratégie a intégré les objectifs suivants:
- a) Utilisation plus efficiente des ressources collectives dans les territoires palestiniens, y compris l'eau d'irrigation, les terres de parcours, les forêts, la pêche et le renforcement des cadres juridiques et de développement;
 - b) Amélioration de la productivité agricole et de la conservation des ressources naturelles;
 - c) Fourniture de services financiers adaptés par le biais d'institutions de finance rurale et aide à la création d'associations d'épargne et de crédit gérées localement;
 - d) Renforcement du commerce de produits agricoles grâce à la fourniture de services de commercialisation et de vulgarisation;
 - e) Promotion de l'égalité des sexes grâce à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

31. Comme il a été démontré dans la section II, le programme a nettement amélioré les moyens de subsistance des petits agriculteurs vulnérables en Cisjordanie, en montrant que la terre a plus de chances d'être conservée quand elle est cultivée. Il a fait en sorte que les agriculteurs pauvres dont les terres sont de faible superficie puissent les aménager et les gérer de manière durable, tout en ayant un meilleur accès aux semences et aux intrants pour tirer davantage de nourriture de leurs parcelles. Le potentiel de reproduction à plus grande échelle des activités de remise en valeur et d'amélioration des terres est très prometteur pour les raisons suivantes:
- a) Les activités cadrent parfaitement avec les objectifs 2014-2016 du Ministère de l'agriculture (à savoir 75 000 dounams remis en valeur et 10 000 remis en état).
 - b) Le Ministère de l'agriculture prend pleinement en charge le processus d'aménagement des terres et maîtrise totalement tous les paramètres techniques. Reproduire à plus grande échelle les activités du programme permettrait de tirer parti de l'expérience et des compétences qui ont été acquises et de la confiance qui a été établie avec le ministère.
 - c) Reproduire à plus grande échelle le programme permettrait de garantir que l'action se poursuive pour surmonter les obstacles majeurs auxquels font face les ménages d'agriculteurs pour aménager leurs terres agricoles, réduire leurs coûts de production et tirer de meilleurs revenus de l'agriculture.

IV. Voie à suivre

32. Pour reproduire à plus grande échelle le programme et poursuivre la coopération fructueuse établie avec l'Autorité palestinienne au profit de la population rurale des territoires palestiniens, le FIDA, conformément aux articles 3 a) et b) de la résolution portant création du FFGC, a pris contact avec les États membres et d'autres donateurs potentiels pour solliciter des contributions volontaires.
33. Comme il est décrit ci-dessus, les contributions reçues seraient utilisées pour concevoir et financer un nouveau programme, en tirant parti des activités réussies du PNRMP, en vue d'accroître encore la productivité agricole et de multiplier les possibilités de petites activités agroalimentaires, avec pour objectif global de réduire la pauvreté dans les zones ciblées. L'organisme d'exécution serait le Ministère de l'agriculture et, dans la mesure du possible, l'UGP du PNRMP-II serait maintenue étant donné la compétence et l'efficacité éprouvées de son équipe. Le FIDA superviserait directement le programme.
34. Si des contributions suffisantes ne sont pas reçues d'ici au mois d'avril 2016, le FIDA a l'intention de demander que le Conseil d'administration, conformément au paragraphe 3 c) de la résolution, envisage de transférer au FFGC des fonds prélevés sur les ressources ordinaires du FIDA.

Photos de remise en valeur des terres et de construction de routes



Beitonia (district de Ramallah), avant et après la remise en valeur des terres



Deir Ammar (district de Ramallah), avant et après la remise en valeur des terres



Alyamoun (district de Djénine), avant et après la remise en valeur des terres et la réfection des routes



Aqraba (district de Naplouse), construction de routes